

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 25 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 JUIN 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN (jusqu'à 19 h 50) - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. Dr Philippe DUCHESNE (à partir de 19 h 05) - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Elisabeth BONJEAN (à partir de 19 h 50) - M. Serge BALAO - M. Dr Philippe DUCHESNE (jusqu'à 19 h 05) - M. Bertrand GAUFREYAU - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ (à partir de 19 h 50)
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
 M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 19 h 05)
 M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : PROJET DE MISE EN VALEUR ET DE RESTRUCTURATION DU SPLENDID - FINANCEMENT

Le Splendid Hôtel est le symbole d'un territoire, le fleuron économique et la référence art-déco de la Ville de Dax. C'est aussi un lieu chargé d'histoire auquel les habitants du Grand Dax sont attachés.

L'enjeu de la restructuration exceptionnelle du Splendid est de redonner un rayonnement économique attendu par tout un territoire, de restaurer la fierté des habitants envers ce joyau patrimonial et de redonner confiance aux acteurs économiques quant au potentiel de notre agglomération.

La volonté politique de la Ville de Dax est de conserver la pleine propriété de cet équipement et ainsi de préserver le patrimoine local. Cette volonté se traduit par la signature prochaine entre la collectivité et la société d'investissement créée par la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) du bail emphytéotique définitif.

Au terme de cet engagement, le titulaire du bail emphytéotique a pour objectif de transformer et restructurer l'Hôtel Splendid en une hôtellerie de qualité type 4 étoiles, de créer un spa dans le but, à la fois d'accueillir la clientèle de tourisme, de santé, mais également de développer le tourisme d'affaires par l'accueil de séminaires et de congrès au travers de l'aménagement de nouveaux espaces de réunions et de conférences.

L'équipement sera complété par un restaurant 'gastronomique'.

Ce projet, qui concourt au développement économique et touristique local ainsi qu'à la préservation du patrimoine nécessitera des travaux de rénovation et d'adaptation de l'immeuble, estimés à 15 millions d'euros HT.

La Ville a accepté d'apporter une participation au projet d'investissement immobilier à hauteur de 7 millions d'euros maximum. L'apport de la Ville au plan de financement des investissements est justifié par le fait qu'elle conserve la propriété de l'immeuble, et qu'il est de son intérêt de voir son patrimoine préservé et amélioré. En effet, la rénovation et la valorisation de cet hôtel, qui fait partie du patrimoine historique de la Ville, ainsi que de son domaine privé, dont la notoriété rejaillit sur l'image du département et de la région, présente sans conteste un intérêt public local.

Aussi, la Ville a sollicité le concours du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour abonder le plan de financement de ces travaux qui est le suivant :

- Conseil Régional d'Aquitaine : 1 300 000 euros
- Département des Landes : 2 700 000 euros
- Communauté d'Agglomération du Grand Dax : 1 500 000 euros
- Ville de Dax : 1 500 000 euros

Soit un total de : 7 000 000 euros

Par délibérations respectives en date des 2 mars 2015, 15 juin 2015 et 15 avril 2015, la Région Aquitaine, le Département des Landes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax ont accepté d'accorder leur aide pour les montants indiqués ci-dessus et proposent à la Ville une convention définissant les conditions et les délais de versement.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, Mrs Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON,**

APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les trois conventions arrêtant les modalités de versement des aides.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150625-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 29 Juin 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».